



**Rapport pour le conseil régional  
SEPTEMBRE 2019**

**Présenté par**  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**COMMUNICATION SUR LES TRANSPORTS**

CR 2019-036

## Sommaire

[EXPOSÉ DES MOTIFS](#).....3

# EXPOSÉ DES MOTIFS

## COMMUNICATION

Conformément à ses engagements, l'Exécutif régional propose dans la présente communication de dresser un point d'étape de la mise en œuvre de la « révolution des transports ». Il s'agit du troisième rapport qui est présenté au Conseil régional, la précédente communication ayant eu lieu en septembre 2017.

La Révolution des transports initiée en 2016 pour palier le vieillissement du réseau se poursuit et les efforts déployés par Île-de-France Mobilités et la Région pour des transports plus modernes, plus confortables, plus ponctuels, plus de moyens pour la sécurité et rééquilibrés territorialement au profit de la grande couronne trop longtemps délaissée portent leurs fruits.

Pour porter la révolution des transports, la Région a adopté un budget 2019 particulièrement ambitieux avec 755 M€ d'autorisation de programme pour les investissements (+37% par rapport à 2015) et 773 M€ d'autorisation d'engagement pour le fonctionnement.

Le budget d'investissement d'Île-de-France Mobilités a été porté à 2 012 M€ pour l'année 2019, soit une augmentation de 33% par rapport à l'exécution 2018, traduisant la forte accélération du renouvellement du matériel roulant. Son budget de fonctionnement, de 5 982M€, en évolution de +4,2%, reflète essentiellement la dynamique de l'offre nouvelle (y compris l'offre de nouvelles mobilités) et les dépenses liées au Plan de Modernisation de la Billettique.

### 1) Des transports plus modernes, plus accessibles et plus propres

L'objectif de **700 rames neuves ou renouvelées** commandées pour le réseau francilien (Transilien et RER) a été atteint fin 2018.

En 2019, 91 rames neuves ou renouvelées supplémentaires seront livrées, **portant à 337 le nombre de rames neuves** (MI09 sur le RER A, Franciliens sur les lignes H, J, K, L ; Regio2N ligne R) **ou renouvelées** (MI79 sur le RER B, Z2N sur les lignes du RER C et la ligne U) **livrées depuis 2016**. Ainsi, d'ici fin 2021, ce seront 716 rames neuves ou renouvelées supplémentaires qui circuleront sur le réseau.

#### *Focus RER B*

*Deuxième ligne de train la plus fréquentée d'Europe avec plus de 900 000 voyageurs par jour, Île-de-France Mobilités a décidé en juillet 2016, avec la RATP et SNCF, d'accélérer le remplacement des trains actuellement en circulation par le MING (Matériel Interconnecté Nouvelle Génération). Il s'agit d'un matériel plus adapté au contexte de la ligne B : capacité de transport accrue, meilleure accessibilité quai-train pour respect de temps d'échanges... C'est aussi le choix le moins impactant sur l'infrastructure, le matériel étant de même longueur que les matériels actuels ; toutefois aucun matériel standard n'est parfaitement adapté à la configuration des infrastructures du RER B au Sud, avec ses gares en fortes courbes, ce qui nécessite des développements particuliers du MING avant le lancement de leur construction en usine.*

*Afin de tenir l'objectif d'une mise en service ramenée en 2025, contre 2029 comme proposé initialement par les deux opérateurs, l'appel d'offres pour son acquisition a été*

*lancé à l'été 2018 par la RATP et SNCF. Ce planning, optimisé au mieux, tient compte, comme évoqué, des capacités des constructeurs de produire un matériel spécifique à la ligne B. Il intègre également les contraintes des opérateurs pour adapter la ligne à ce nouveau matériel et recevoir les nouveaux trains sur une ligne exploitée (disponibilité des garages et ateliers de maintenance). Ces adaptations sont estimées par la RATP et SNCF entre 290 Millions d'euros et 380 Millions d'euros, pris en charge dans le cadre du CPER et des contrats IDFM opérateurs.*

Pour le matériel roulant du réseau métropolitain, le renouvellement continue : 338 nouvelles rames MF19 viendront équiper de 2024 à 2033 les lignes 3, 3bis, 7, 7bis, 8, 10, 12 et 13 ; en outre, sur les lignes 7 et 8 les rames MF77 seront renouvelées ; l'arrivée de 35 MP14 sur la ligne 14 (2019 - 2022) permettra le transfert sur la ligne 4 de 20 MP 14 (à partir de 2021), de 21 MP 89 renouvelées et 11 MP 05 renouvelées. La ligne 6 recevra 47 MP 89 modernisées (2021-2023) et celles-ci seront ensuite intégralement renouvelées (2023-2028).

Il s'agit également de s'assurer que ces métros et des trains neufs plus modernes circulent dans des espaces plus propres. C'est pourquoi la Région a lancé avec la RATP et la SNCF l'expérimentation « **Innovons pour l'air de nos stations** » afin de tester des dispositifs de purification de l'air des gares souterraines. Un million d'euros est ainsi mobilisé afin d'évaluer l'efficacité des dispositifs proposés par des industriels.

S'agissant du Grand Paris Express, une convention de financement a été signée avec la SGP pour exécuter les marchés relatifs à l'acquisition du matériel roulant des lignes 15, 16 et 17 du GPE.

La révolution des transports passe aussi par la **billettique et le numérique** et **2019 marque un tournant** avec l'arrivée :

- du **ticket sous la forme d'un SMS** sur huit réseaux de bus de grande couronne depuis septembre 2018 (expérimentation de 15 mois) ;

- du **passé Navigo Liberté+**, qui sera disponible sur Navigo et smartphone en novembre 2019 pour le plein tarif et permettra aux Franciliens qui se déplacent occasionnellement sur la zone dense d'Île-de-France - celle du ticket T+ (métro, BUS, RER dans Paris)-, TZen et bus des aéroports RoissyBus et Orlybus de payer en fonction de leur consommation (facturation « à l'usage », en fin de mois). En outre, la correspondance bus-métro et tram-métro sera gratuite. Liberté + sera généralisé en 2021 sur l'ensemble du réseau francilien ;

- **de la carte Navigo Easy** (lancement depuis juin 2019), qui permet à tous les Franciliens et non Franciliens de charger sur une carte anonyme des titres unitaires et forfaits courts, au même tarif qu'aujourd'hui. Fin août, plus de 170 000 cartes Navigo Easy ont été vendues ;

En outre, les Franciliens pourront acheter et valider à partir de fin septembre 2019 des **tickets et forfaits** pour la zone dense d'Île-de-France (celle du ticket T+ : bus, métro et le RER intra-muros) **sur smartphone** depuis les applications Vianavigo ou celles des opérateurs. La généralisation sur tout le réseau des transports de la région est prévue pour 2021.

La Révolution des transports, c'est aussi des transports qui s'adaptent aux modes de vie des Franciliens, en particulier **l'activité nocturne**. Île-de-France Mobilités a donc décidé de lancer une expérimentation, sur 6 mois à partir de septembre 2019, prévoyant l'ouverture de 6 lignes de métros toute la nuit (lignes 1, 2, 5, 6, 9 et 14) et 3 lignes de tramway (T2, T3a et T3b), sur un certain nombre de stations, un samedi par mois dans le cadre des « nuits festives ». La fréquence des lignes du réseau Noctilien (composé de 48 lignes) sera également renforcée.

Une réflexion globale sur les mobilités nocturnes incluant l'ensemble des motifs de déplacements (y compris le travail de nuit) et regroupant l'ensemble des acteurs et collectivités a également été

engagée et s'est déjà traduite par la création d'une mission sur les transports de nuit et l'organisation d'une table-ronde le 16 mai dernier. En outre, afin notamment d'apporter de premières réponses aux besoins croissants de mobilité nocturne en grande couronne, un plan de développement du réseau Noctilien a été adopté en mars 2017 et depuis ce réseau a connu de nombreuses vagues de renfort. A ce jour, ce sont 25 lignes qui ont été renforcées et 8,5 millions d'euros annuels injectés dans le réseau.

La révolution des transports, c'est aussi mettre en œuvre des mesures qui permettent de faire mieux, plus vite et à moindre coût. Des **propositions d'amélioration rapide de l'offre de transports** ont été demandées par les équipes d'Île-de-France Mobilités aux opérateurs pour permettre de réelles avancées pour les usagers sans attendre les travaux portant sur l'infrastructure. Ces mesures d'exploitation concernent les grilles horaires des lignes A, L et J, et la simplification du RER D permettant une meilleure organisation de la ligne pour plus de robustesse et plus de ponctualité. Les premiers résultats se font déjà ressentir : sur les quatre premiers mois de 2019, la ponctualité du RER A atteint une moyenne de 93,2% (+5,8 points par rapport à 2018), la ponctualité de la ligne L Nord atteignant une moyenne de 91,6% (+3,3 points par rapport à 2018) et la ponctualité du RER D atteint +87,7% (+4,4 points par rapport à 2018), et jusque 92,6% pour les nouvelles branches en correspondance.

Nous avons également poursuivi le programme de **modernisation des gares** « nouvelles gares d'Île-de-France » qui prévoit des investissements pour plus de propreté, de confort et de services en gares. Ce sont trois milliards d'euros qui seront investis d'ici 2025 afin de moderniser 150 gares franciliennes dont les gares d'Auber (75), Robinson (92), Ivry-sur-Seine (94) et Villeneuve-Saint-Georges (94).

Ce programme de modernisation s'accompagne de la mise en œuvre de **nouveaux services** (télé-opération, bornes d'appel, abris nouvelle génération, meilleure information-voyageurs en temps réel, gestion des situations perturbées imprévues...) mais aussi l'expérimentation de crèches en gare dans deux sites pilotes, Dammartin Juilly Saint-Mard (77) et Villiers Neauphle Pontchartrain (78), et la **création d'espaces connectés** (prises électriques, espaces de micro-working avec prises USB, connexion wifi gratuite) et de **toilettes**.

C'est ainsi que 50 nouveaux espaces connectés ont été financés s'ajoutant aux 150 espaces déjà déployés ou en cours de travaux en Île-de-France portant à 200 le nombre de gares qui bénéficieront d'espaces connectés depuis 2017.

En complément du « Plan propreté » mené avec SNCF Mobilités, Île-de-France Mobilités déploie 48 toilettes supplémentaires dans les gares de la Région, portant à plus de 230 le nombre de toilettes en service dans les gares à l'horizon 2021 (coût des travaux 12,5 M€ pris en charge par Île-de-France Mobilités).

Le programme de modernisation des gares passe aussi par l'équipement des gares en **très haut débit** avec le déploiement de la fibre optique, pour une meilleure information des voyageurs. Concrètement, les informations affichées en gare permettront aux voyageurs d'avoir notamment accès à la géolocalisation des trains, à l'affichage des horaires des bus de substitution, aux informations de perturbations en temps réel, à des indications du taux de remplissage des trains...

En outre, la généralisation du très haut-débit sur tout le réseau améliorera et fiabilisera la vidéoprotection en gare pour une **sécurité renforcée des Franciliens**. D'ici la fin de l'année, les 387 gares SNCF d'Île-de-France seront équipées en très haut débit, représentant un coût de 22,3 millions d'euros cofinancés par Île-de-France Mobilités et SNCF Mobilités.

La Région et Île-de-France Mobilités ont décidé en novembre 2017 de doubler les financements du programme de mise en **accessibilité des transports en commun** franciliens par rapport à la période précédente dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA). L'objectif est de

rendre accessibles 268 gares d'ici 2024 dont 209 gares SNCF, avec un investissement de 1,4 milliard d'euros financés à hauteur de 50% par Île-de-France Mobilités, 25% par la Région et 25% par la SNCF.

En mai 2019, 105 gares SNCF étaient d'ores et déjà accessibles. Parmi les dernières gares rendues accessibles : Luxembourg (Paris) (75), Barre d'Ormesson (Deuil-Enghien) (95), Corbeil-Essonnes (91), Bécon les Bruyères (92), Saint-Leu-La-Forêt (95). En 2019, se poursuivent les travaux d'accessibilité des gares de Saint-Denis l'Île Saint-Denis (93), Viroflay (78), Savigny-le-Temple (77), Courbevoie (92), Sèvres Rive Gauche (92), Persan-Beaumont (95), Marly-le-Roi (78), Gennevilliers (92), Ivry-sur-Seine (94) et Plaisir-Grignon (78). L'accessibilité des gares s'inscrit en lien avec le programme de renouvellement accéléré du matériel roulant avec plus de 700 rames neuves ou rénovées.

Avec la RATP, la Région et Île-de-France Mobilités engagent en 2019 une étude de faisabilité sur l'accessibilité de la ligne du Métro 6 dans le but de répondre aux attentes des usagers PMR vis-à-vis du métro historique qui, même avec un réseau de bus parisien 100% accessible, se doit d'évoluer.

Sur l'ensemble du réseau de transport ferré (métro, RER et Transilien, tramway), 38% de gares et stations sont aujourd'hui accessibles et **60% le seront à l'horizon des Jeux Olympiques et paralympiques** (plaçant la Région Île-de-France devant Londres ou New-York).

## **2) Une mobilité intermodale et des véhicules propres tournés vers les mobilités de demain**

Afin de concilier besoins de mobilité des Franciliens et transition énergétique, une véritable mutation des transports est engagée.

Île-de-France Mobilités et la Région sont au plus près des pratiques des Franciliens en encourageant les **nouveaux usages** (lissage des heures de pointe, télétravail) et en accompagnant **l'émergence des nouvelles mobilités** (covoiturage, autopartage, vélo, ...) tout en étant à la pointe de l'innovation (véhicule autonome).

La Région accompagne cette mutation en agissant sur deux axes : réduction de la congestion routière avec des solutions à effet immédiat et anticipation du développement de la route intelligente pour préparer l'avenir.

Île-de-France Mobilités et la Région apportent aux Franciliens des solutions immédiates et concrètes pour limiter le stress lié aux bouchons et à la saturation de certaines lignes de transports en commun en **évitant les concentrations de flux aux heures de pointe pour les trajets domicile-travail**. Partant du constat qu'en Île-de-France, 71% du trafic est effectué aux heures de pointe, la Région, en lien avec Île-de-France Mobilités, a lancé une première expérimentation en novembre 2018 en vue de lisser les heures de pointe, dans le secteur de la Défense. Dans ce secteur, 14 grandes entreprises ont accepté de permettre à leurs collaborateurs de décaler leurs horaires de travail ou de favoriser le télétravail. L'objectif est de réduire de 10% le nombre de voyageurs aux heures de pointe, dans un quartier où plus de 100 000 personnes convergent quotidiennement entre 8h30 et 9h30. Une seconde expérimentation est en cours dans le secteur d'Evry.

En parallèle, la Région et Île-de-France Mobilités soutiennent **l'aménagement des bandes d'arrêt d'urgence et des voies express** (chaussées, signalisations et cartographies de voies dédiées sur les grands axes franciliens vont être adaptées et les connexions wifi renforcées) afin de permettre

la circulation sur des **voies dédiées des bus et taxis, et demain des véhicules de covoiturage et des véhicules autonomes.**

Afin de sécuriser les expérimentations et transformer les infrastructures dès 2019, la Région investit 100 Millions d'euros pour aménager les voies réservées afin de multiplier les expérimentations sur les autoroutes et grands axes franciliens (A86 nord, A1, A4, A6, RN12 et A12) **en garantissant la régularité des transports partagés**. 4 portions d'autoroutes ont déjà été ouvertes sur l'A1, l'A6, l'A10 et l'A12 en quelques mois, garantissant ainsi aux Franciliens un temps de parcours plus régulier pour rejoindre leur domicile ou leur travail. Les travaux sont également en cours sur l'A3 à Montreuil (suivront la Francilienne à proximité d'Evry et la RN 118 pour la liaison entre le plateau de Saclay et Paris).

Parallèlement à cette politique ambitieuse d'expérimentations sur voies réservées l'expérimentation de **navettes autonomes** dans le Bois de Vincennes (75) (fin 2017), après le lancement de navettes autonomes à la Défense (92) (juin 2017) ouvre la voie aux véhicules autonomes.

Île-de-France Mobilités a également lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2017 l'opération « **tous ensemble pour le covoiturage** », en partenariat avec huit entreprises de covoiturage, permettant de subventionner 360 000 trajets de covoiturage (à hauteur de 2€/ trajet de covoiturage). Suite au succès de cette expérimentation, cette opération a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2018 et étendue aux journées de pics de pollution et de perturbations dans les transports (avec un doublement de la prime, soit 4€/trajet et covoiturage gratuit pour tous).

Afin d'accompagner l'essor du covoiturage (trajets de covoiturage multipliés par 4 entre 2017 et 2018), Île-de-France Mobilités a créé dans la suite des actions précédentes un **nouveau dispositif d'aide au covoiturage**. Mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mai jusqu'à fin 2019, il propose la gratuité du trajet pour les passagers abonnés Navigo annuels (à hauteur de 2 trajets offerts chaque jour avec le Passe Navigo dans la limite de 30 km/trajet) et une indemnité pouvant aller jusqu'à 150€/mois pour les conducteurs covoiturant un passager chaque jour sur leur trajet domicile-travail.

Île-de-France Mobilités a en outre décidé en avril 2019 de créer un **label autopartage** pour toute la région Île-de-France, socle de service garanti pour les Franciliens et simplifiant la recherche de véhicule dans Vianavigo (calculateur multimodal).

Île-de-France Mobilités pilote également le projet de **Câble A-Téléval** (Val-de-Marne), téléphérique urbain entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges (l'enquête publique a été lancée en mars 2019).

Afin de proposer aux voyageurs toutes les solutions de mobilités existantes, tous les modes de transports sont désormais accessibles sur l'application d'Île-de-France Mobilités, **Vianavigo**, avec des fonctionnalités adaptées aux personnes à mobilité réduite, cyclistes et adeptes du covoiturage.

De manière à permettre au plus grand nombre de Franciliens de découvrir le vélo à assistance électrique (VAE) qui reste un mode de transport onéreux alors qu'il peut être un mode de rabattement écologique et efficace vers les gares pour les trajets courts de 5 à 15 km, Île-de-France Mobilités va lancer en septembre 2019 un nouveau service de location longue durée de vélos à assistance électrique, **Véligo location**. Les Franciliens pourront dès septembre prochain louer un VAE pour une durée de 6 mois. L'offre comprendra la mise à disposition, l'entretien et la réparation du vélo, parc de 20 000 vélos, pour un tarif de 40€/ mois pour l'utilisateur (prise en charge possible par l'employeur de 20 € par mois). Jusqu'à 200 000 Franciliens pourront bénéficier de ce service sur les 6 ans du contrat. L'objectif est de multiplier par trois l'usage du vélo, notamment pour les trajets domicile-travail. À cette fin, plus de 200 points de commercialisation seront déployés à travers toute l'Île-de-France.

Cette mesure s'inscrit en lien avec le **plan vélo régional** qui soutient des mesures favorisant la pratique du vélo au quotidien, en prenant en compte au mieux les attentes des usagers : itinéraire sécurisé et jalonné, stationnement vélo sécurisé et offre de services (entretien, réparation, information). Le développement de parking à vélos **Véligo Station** (abris vélos fermés et sécurisés en gare ou à proximité des gares) se poursuit également, avec la mise en service de nouveaux abris en 2018 dont la gare de Versailles Rive gauche (78) et la gare de l'Est (75). A ce jour, 8 500 places sont financées dont 7 000 déjà déployées, soit en espaces abrités en libre-accès soit en espaces fermés payants.

Débuté en 2016, le programme visant initialement la création de 10 000 places supplémentaires de **Parc Relais** (parc de stationnement aménagé aux abords des gares et des métros afin de faciliter l'accès des voyageurs au réseau ferré) sera largement dépassé puisque ce sont désormais plus de 18 000 places qui sont disponibles aujourd'hui et plus de 10 000 places de stationnement supplémentaires sont déjà financées et seront mises en service d'ici 2021. Ces places de stationnement sont accessibles dans 48 parc-relais aujourd'hui (80 d'ici 2021), à la condition d'être titulaire d'un forfait de transport valide et d'être abonné au Parc Relais.

En outre, Île-de-France Mobilités a décidé, afin de redonner du pouvoir d'achat aux automobilistes, de proposer aux collectivités qui le souhaitent de **rendre gratuites les places de stationnement labellisées « parcs-relais » en dehors de Paris** pour les abonnés détenteurs d'un passe Navigo annuel (représentant 18 000 places aujourd'hui) pour un coût estimé pour Île-de-France Mobilités à 15 Millions d'euros.

### 3) La mutation du réseau de bus se poursuit, tant en petite qu'en grande couronne

La révolution des transports passe aussi par la **refonte du réseau de bus de la capitale**.

Depuis le 20 avril, le réseau de bus de Paris et de la petite couronne, qui n'avait pratiquement pas connu de modifications depuis 1950, a un nouveau plan. Ce changement colossal répondait au besoin de plus en plus pressant d'ajuster le plan de bus au plus près des besoins des usagers. Une cinquantaine de lignes (les 3/4 du réseau) ont donc été modifiées et l'offre de bus a été augmentée de 15% représentant pour Île-de-France Mobilités un coût annuel supplémentaire de 40 M€.

Précédant cette révolution du réseau de surface bus, le réseau avait déjà été restructuré en juillet 2018 avec 91 lignes supplémentaires améliorées en petite et grande couronnes et de nouveaux engagements forts pour le réseau parisien.

L'accélération de la **transition énergétique des bus** en petite, moyenne et grande couronnes se poursuit. En zone urbaine dense, Île-de-France Mobilités a mis définitivement fin à l'acquisition de bus diesel depuis fin décembre 2016, avec pour objectif d'équiper 100% du parc en véhicules propres dès 2025.

Pour Paris et la petite couronne, Île-de-France Mobilités a lancé avec la RATP un appel d'offres massif en janvier 2018 pour 800 bus électriques, poursuivant l'objectif de 1 200 bus propres commandés d'ici 2020.

Pour la moyenne et grande couronne, nous poursuivons l'objectif de 800 bus et cars GNV (gaz Naturel pour Véhicule) commandés d'ici fin 2020, avec une nouvelle commande en avril 2018 de 563 bus et autocars GNV et 78 bus 100% électriques, ce qui représente un investissement de 200 M€ (livraison prévue sur les réseaux entre 2020 et 2021). Cette acquisition est par ailleurs la première effectuée directement (sans passer par les opérateurs) auprès de la centrale d'achat du transport public (CATP), ce qui permettra de standardiser le matériel francilien et de maîtriser les coûts d'achat réels grâce à la massification des volumes.



La révolution des transports, c'est aussi **l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des réseaux de bus en grande couronne** qui permet d'offrir un meilleur service aux voyageurs, pour moins cher. Elle a débuté en 2019 avec une première série d'appels d'offres concernant 6 lignes situées dans le Val d'Oise, en Seine-et-Marne et dans les Yvelines. En outre, l'exploitation du réseau Tram + bus « Bords de l'eau » (comprenant le T9) devrait être attribuée en juillet 2019 pour une mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (appel d'offres lancé en février 2018). D'ici à 2021, toutes les lignes de bus de grande couronne seront mises en concurrence (et à partir de 2025 pour le réseau de bus RATP).

#### 4) Plus de moyens pour la sécurité dans les transports

La Révolution des transports, c'est aussi toujours plus de sécurité dans les transports pour les voyageurs et la **poursuite de la lutte contre la fraude** grâce :

- à une **présence humaine renforcée** avec le recrutement de plus de 700 agents de sécurité et de médiation dont 200 agents pour les lignes de grande couronne pour un coût de 10 millions d'euros par an jusque 2020 (cofinancement RIF et Île-de-France Mobilités) ; Île-de-France Mobilités finance en outre le recrutement de 520 agents de médiation pour 70 réseaux.
- au déploiement, depuis avril 2019, de **patrouilles de gendarmes réservistes dans les bus des quatre départements de grande couronne** après une expérimentation concluante de 4 mois dans le Val d'Oise (1 000 patrouilles annuelles pour un coût de 700 k€) ;
- au lancement par la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, SNCF Transilien et la RATP du **second volet de la campagne de lutte contre le harcèlement dans les transports** ;
- à l'extension, depuis l'été 2018, de la **gratuité des transports à l'ensemble des fonctionnaires de police d'Île-de-France** (seuls les 30 000 policiers de Paris et de la Petite couronne en bénéficiaient jusque-là) ;
- à la poursuite du déploiement de **brigades de cyno-détection** avec le déploiement en 2018 de 20 brigades RATP (après une expérimentation concluante de 18 mois) s'ajoutant aux 20 brigades de la SNCF déjà déployées depuis 2017, permettant de réduire le temps d'intervention lié aux colis abandonnés jusqu'à 30 minutes au lieu d'une heure ;
- à la poursuite de la **vidéoprotection avec 100% des bus de grande couronne désormais vidéo-protégés** (66 000 caméras sont aujourd'hui opérationnelles sur les transports franciliens) et poursuite de l'objectif d'avoir, d'ici 2021, 100% des trains et RER vidéo-protégés.
- à l'expérimentation depuis mars 2018 des **arrêts « à la demande »** (entre deux arrêts) sur 11 lignes de bus de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne, afin de sécuriser le trajet des voyageurs et des femmes en particulier, après 22h ;

**D'importants progrès ont été faits dans la lutte contre la fraude** avec 43 millions d'euros recouverts en 2018 contre 31 millions d'euros en 2016 (dont 33 millions d'euros pour la SNCF et 10 millions d'euros pour la RATP). Les progrès sont particulièrement marqués pour SNCF Transilien avec 15% d'amendes supplémentaires dressées et un taux de recouvrement passant de 35% à 50%, rejoignant les chiffres de la RATP. Ainsi, même si la marge de progrès reste importante (le coût annuel de la fraude est estimé à près de 400 millions d'euros), c'est désormais **près d'un resquilleur sur deux qui paie son amende**.

Ces progrès ont été rendus possibles par notamment :

- le lancement par Île-de-France Mobilités et SNCF Transilien d'un **programme de remplacement massif des 1 800 « tourniquets »** (dont certains équipent les gares d'Île-de-France depuis plus de 30 ans) par des « portes de validation mass transit » afin de sécuriser les gares et lutter contre la fraude. D'ici 2021, 34 gares dont la gare de Paris Saint-Lazare bénéficieront de ce nouvel équipement pour un coût d'investissement total de 55 millions d'euros. Dans ce cadre, depuis le 15 juillet, 140 portiques de validation de nouvelle génération régulent l'accès aux quais de la gare de Saint-Lazare ;

- la mise en place de nouvelles méthodes de lutte contre la fraude : travail conjoint avec les centres des finances publiques locaux pour augmenter les saisies sur salaires ; généralisation depuis octobre 2018 **d'équipes de contrôleurs combinant contrôleurs en civil et contrôleurs en tenue** dans les trains sur le réseau Transilien afin de poursuivre la lutte contre la fraude, opérations « coups de poing » etc.

**Des mesures concrètes pour** améliorer les conditions de transport et répondre à l'urgence des difficultés quotidiennes vécues par **les 100 000 voyageurs de la ligne P**, trop longtemps délaissés, ont également été prises : électrification de la ligne P Provins- Gretz Arminvilliers (77) en cours (en lien avec la Région dans le cadre du CPER), nouveaux arrêts et plus de trains longs, audit sur la maintenance des trains en cours, plus de confort pour l'attente en gare (abris chauffants), plus de sécurité pour les voyageurs (mobilisation de 250 patrouilles de réservistes de la gendarmerie qui interviennent sur le réseau de bus de Seine-et-Marne mais également sur la ligne P, doublement des effectifs de la sécurité ferroviaire depuis mars 2019). L'électrification de la branche Trilport (77) – La Ferté-Milon (02) est par ailleurs envisagée et devrait faire l'objet d'une inscription au prochain CPER.

## 5) Du pouvoir d'achat rendu aux Franciliens grâce à une tarification plus juste

Afin de rendre du pouvoir d'achat aux Franciliens, des mesures fortes ont été prises, notamment :

- **sécurisation du passe Navigo à tarif unique**, grâce à une modulation régionale de la TICPE, une hausse et une harmonisation des taux du Versement Transport (début 2016, 300 millions d'euros n'étaient pas financés) ;

- **absence de hausses tarifaires** pour le passe Navigo et Imagine R depuis 2017 ;

- mise en œuvre, en décembre 2019, du **Passe Navigo Senior à demi-tarif** pour tous les Franciliens de plus de 62 ans, sans conditions de revenus ;

- **gratuité des places de stationnement situées hors Paris et labellisées parc-relais** pour tous les détenteurs du passe Navigo annuel (gain moyen de 40€/mois)

- suite aux grèves de la SNCF de 2018, un **dédommagement des voyageurs** a été demandé à la SNCF pour les détenteurs du passe Navigo pour l'offre de transports non effectuée, complété par un dédommagement d'Île-de-France Mobilités pour les lignes ayant le plus souffert ;

- **remboursement du forfait Navigo Semaine** lors des stages en entreprise des collégiens de 3<sup>ème</sup>.

## 6) Accélération des investissements

La révolution des transports passe aussi par une politique d'investissements ambitieuse. Les décisions suivantes ont notamment été prises :

Mises en service :

- T3b Porte de la Chapelle-Porte d'Asnières (75)
- T11 d'Épinay-sur-Seine au Bourget (93)
- Centre de commandement unique (CCU) RER A à Vincennes (94)
- Stations adaptées de la ligne 14 existante, en prévision de l'allongement de la ligne (75)
- Station Luxembourg du RER B accessible aux personnes à mobilité réduite (75)
- Site propre pour le bus à haut de niveau de service entre Massy et Saclay (91)
- Site propre pour le bus à haut de niveau de service de Gonesse (95)
- Gare de Versailles-Chantiers (78)
- Gare de Châtelet-les-Halles (75)

Opérations en travaux :

- EOLE,
- M11, prolongement à Rosny-Bois-Perrier (93) et adaptation des stations existantes (75)
- T9 Porte de Choisy- Orly (94),
- T10 Antony-Clamart (92),
- Tzen 4 Viry-Châtillon – Corbeil-Essonnes (91),
- T12 Massy-Evry,
- T13 phase 1 saint-Cyr RER – Saint-Germain RER (78),
- T1 prolongement d'une station à Colombes (92),
- T4, débranchement vers Clichy-Sous-Bois et Montfermeil (93),
- Rénovation de la station Auber du RER A (75)

Déclaration de projet : T3 Porte d'Asnières-Porte Dauphine (75)Adoption de conventions de financement pour des opérations d'investissements :

- o Tramways : T 9 Paris-Orly (75-94), T1 Bobigny Val-de-Fontenay (93-94), T1 Ouest phase 2 (Quatre-routes- Gabriel Péri, 92), T10 Antony-Clamart (92), T12 Express Massy-Evry (91), T13 Express phase 2 Saint-Germain Grande Ceinture et Achères Ville RER (78)
- o Pôles : bipôle liaison gare du Nord- gare de l'Est (75) ; PEM Bourg-la-Reine (92)
- o Gares : Auber (75), Cergy-Préfecture (95), Sartrouville (78), Neuilly-Plaisance (93), Saint-Quentin-en-Yvelines (RER C) (78), Pont de l'Alma (75)
- o Autres : TZen 4, TCSP Aulnay-Tremblay (93), TCSP Massy-Saclay (91), LHNS Quais hauts de la Seine (75), prolongement M11 Rosny-Bois-Perrier (93)

Adoption des conventions de financement des études pour le déploiement du nouveau matériel roulant :

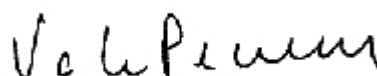
- o MING ligne B
- o RER NG ligne D
- o NExTEO lignes B et D, Pantin (SD Paris-Est)
- o REGIO 2N lignes R, N

Approbation du DOCP, lancement de la concertation, préparation des enquêtes publiques, déclaration d'utilité publique :

- o Tramways : prolongement T1 Nanterre-Rueil-Malmaison, prolongement T3b Porte d'Asnières- Porte Dauphine ; prolongement T8 Saint-Denis Porte de Paris – Rosa Parks, prolongement T13 Express phase 2 Saint-Germain-en-Laye - Achères-Ville
- o Pôles : Melun (77), Poissy (78), tripôle gares de Lyon – Bercy – Austerlitz (75), Mantes-la-Jolie (78)
- o Gares : Saint-Denis L'Île-Saint-Denis (93), Noisy-le-Sec (93)
- o Autres : câble A (94), TCSP Argenteuil-Bezons (95)

Etudes : rénovation de la gare Saint-Michel Notre-Dame (75)

La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSE